



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 3 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre des mesures de circulation prises à l'occasion du rassemblement évangélique Vie et Lumière

Le rassemblement Vie et Lumière génère un flux de circulation élevé.

A compter du 6 août 2018, des modifications de circulation vont intervenir afin de permettre aux entreprises Eiffage et Signature, mandatées par la Préfecture, sous maîtrise d'œuvre de la DDT et avec l'appui opérationnel de la DIR Est de réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la fluidification du trafic et la sécurisation des périmètres en prévision de l'arrivée des pèlerins.

Cette opération vise également à canaliser les flux de véhicules se rendant au rassemblement de telle sorte qu'ils soient orientés sur les axes routiers principaux à commencer par la RD65.

Par conséquent, des mesures de restriction de circulation, identiques à 2016, seront mises en œuvre par arrêté préfectoral sur les voies routières autour de l'aérodrome :

- fermeture des routes adjacentes à la RD65 et à la RN67 par des éléments béton et une signalisation appropriée, selon une localisation répondant aux besoins exprimés par les différentes communes,
- principaux accès aux villages limitrophes par des barrages filtrants assurés par la Gendarmerie nationale dès l'arrivée des pèlerins,
- interdiction de circulation des caravanes et des véhicules de plus de 3,5t sur les autres voies communales et les autres voies départementales, sauf riverains,
- fermeture de l'accès depuis la RN 67 à la route de St Roch,
- protection à la demande des collectivités, de certaines installations sportives avec le maintien d'un passage pour un véhicule léger,
- protection à la demande des collectivités, de certaines zones d'activités (Plein Est, La Vendue, quartier Foch).

Les itinéraires d'accès pour les pèlerins au site ont été définis en liaison avec les forces de l'ordre, les collectivités, l'association évangélique Vie et Lumière et la DDT, de façon à privilégier, autant que possible, les axes de contournement de la ville de Chaumont et de son hyper-centre lors des phases d'arrivée et de départ.

Aux périodes d'affluence, une présence policière aux principaux carrefours de la ville de Chaumont permettra d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre de ce plan de circulation.

APRR diffusera également une information sur les panneaux à message variable de l'A5 et de l'A31 pour inciter les pèlerins à arriver par l'échangeur n°24 de Semoutiers.

A proximité de l'aérodrome, les caravanes emprunteront la RD65, route classée à grande circulation, en évitant d'engorger le réseau secondaire et local.

L'avancement des travaux fera l'objet d'une communication quotidienne à partir du lundi 6 août sur le site internet de la Préfecture. A l'issue de chaque journée et en fonction des prévisions des entreprises, les zones de barriérage prévues le lendemain seront précisées.

Contact Presse :

pref-communication@haute-marne.gouv.fr

03 25 30 52 52